

Vendeurs de systèmes d'alarmes prétendant faussement travailler en collaboration avec les autorités

Depuis plusieurs mois, certaines sociétés de vente de systèmes d'alarme démarchent leurs clients en prétendant faussement travailler en collaboration avec les autorités. Les polices fédérale, cantonale Vaudoise et municipale de Lausanne informent qu'elles n'ont aucun partenariat avec ces vendeurs.

Depuis plusieurs mois, des sociétés de vente de systèmes d'alarme démarchent la population vaudoise en général et lausannoise en particulier. Afin de forcer le contact avec les clients potentiels, les employés de ces sociétés usent de deux principaux subterfuges.

Le premier consiste à faire contacter téléphoniquement le client par un centre d'appels téléphonique dont le personnel indiquera être membre d'un nouveau service d'une administration communale, cantonale ou fédérale en charge de la sécurité des citoyens. Les téléphonistes de ce centre solliciteront alors un rendez-vous sous le prétexte de la participation à un sondage sur le ressenti de la population sur sa police ou sur son sentiment d'insécurité. Le jour du rendez-vous, le vendeur présentera d'emblée différents systèmes d'alarmes en insistant parfois sur la gratuité de la mise à disposition du système.

Dans le second cas de figure, le démarcheur se présente directement à la porte du client en indiquant être envoyé par un service de police, ou en être le partenaire privilégié. Il brosse un tableau très sombre de la sécurité dans le quartier et exacerbe le sentiment d'insécurité auprès de l'acheteur potentiel. Le démarcheur fixe ensuite un second rendez-vous au client, lors duquel il lui présente différents systèmes de protection en insistant sur la mise à disposition sans frais du système d'alarme.

Les quartiers démarchés par ces sociétés sont ciblés en fonction de faits divers récents mentionnés dans les médias.

Les polices fédérale, cantonale vaudoise et municipale de Lausanne signalent formellement qu'elles n'ont pas mandaté de sociétés pour effectuer des sondages ou des ventes de systèmes d'alarmes et qu'elles n'ont aucun lien de partenariat avec ces vendeurs.

Elles rappellent en outre aux acheteurs potentiels que même si les démarcheurs promettent la gratuité de l'installation, ils factureront de toute manière le raccordement à la centrale d'alarme et les frais d'intervention pour un forfait généralement d'une durée de 48 mois (4 ans).

Par ailleurs, certains commerciaux indiquent à leurs clients, au moment de la conclusion du contrat, que des frais de dossier sont perçus pour le compte de la police, dans le but que les coordonnées de leur habitation soient enregistrées de façon formelle auprès de leur service, ce qui est totalement faux.

Communiqué de presse diffusé le 03.12.09 par la Police cantonale vaudoise et la Police municipale de Lausanne

Conseil !

- En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le gérant de sécurité de votre région.



En cette période de fêtes je vous souhaite un joyeux Noël et vous adresse tous mes vœux pour 2010. Que cette année soit pleine de joie et de réussites pour vous et pour ceux qui vous sont chers. .

"Ce qui compte à Noël, ce n'est pas de décorer le sapin, c'est d'être tous réunis"

(Kevin Bright)

